LA PROTECTION DU LITTORAL ET LES USAGES DU MILIEU MARIN
LA BAINADE EN MER

Fiche n° 22

La baignade en mer constitue l'un des agréments touristiques les plus notables en Loire-Atlantique. Cette activité fait l'objet d'un contrôle réglementaire organisé par l'Agence Régionale de Santé sur 74 plages fréquentées par un nombre significatif de baigneurs. Le contrôle sanitaire, basé notamment sur des analyses microbiologiques, est mis en place de juin à septembre et donne lieu à un classement de qualité des eaux de baignade. En 2016, **836 contrôles ont été réalisés .**

En 2016, 55 plages sont qualifiées d'excellente qualité, et 18 plages sont de bonne qualité et une plage présente une qualité suffisante.

L'année 2016 a été marquée par l'appropriation par les collectivités territoriales des outils de gestion définis dans les profils de baignades. Sur la base de ces recommandations ou des résultats du contrôle sanitaire, **les mesures de gestion actives ont enclenché 65 fermetures de sites de baignades pendant la saison estivale** sur la base :

- des dépassements de valeurs seuils échantillon unique définis par l'ANSES montrant l'existence d'un risque (18 sur la base du contrôle sanitaire),
- la déclinaison des procédures de fermeture des sites de baignade (10 sur la base de l'autocontrôle, 35 en raison d'une pluviométrie attendue),
- des incidents de réseaux (casses, débordements) impactant potentiellement l'estran : 2 fermetures.

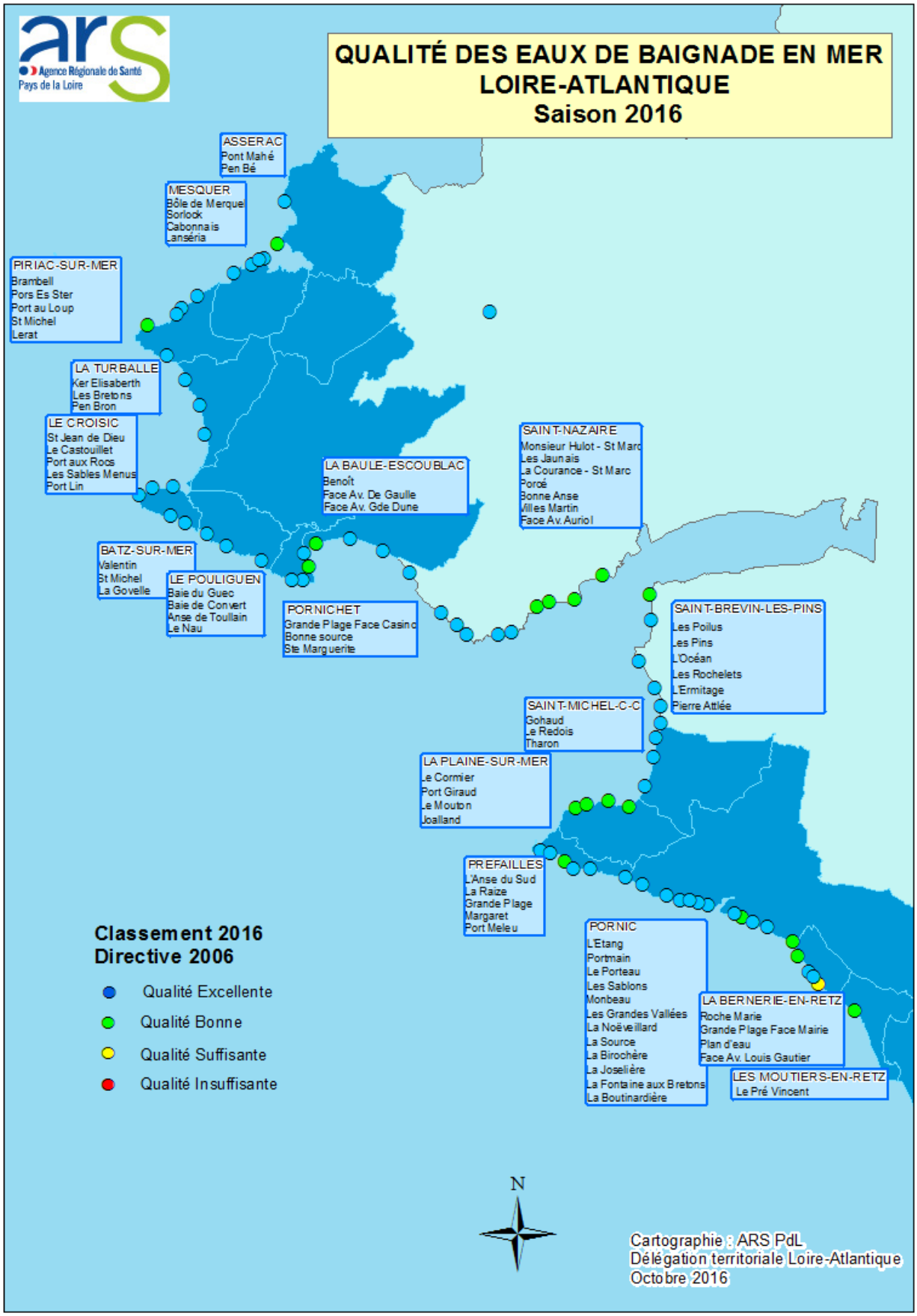

Bilan 2016

Bonne prise en compte des modalités de gestion active des sites de baignade par les collectivités territoriales.

Objectifs 2017

Suivi des sites de bonne et suffisante qualité.
Déclinaison du plan d'action défini dans les profils de baignade.